

# La Petite Tunisienne

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

**Insertions :** 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2<sup>e</sup> page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3<sup>e</sup> page, 1 fr.; en 4<sup>e</sup> page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

**Abonnements :** Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

## Malgré tout, la presse fait son devoir jusqu'au bout

Si parfois la presse tape dur, elle a aussi quelquefois du bon, mais le public ne lui en sait généralement aucun gré. Il lui est indifférent qu'elle écope et que le réseau de ses ennemis s'étende, pourvu qu'il y trouve son compte, le reste lui importe peu. C'est un gros égoïste qui ne cherche que son intérêt, pour le surplus, il s'en f... , après lui le déluge et qu'elle se débrouille comme elle l'entendra. Il lésine même pour les deux sous du numéro du journal et s'il peut esquiver la dépense et le lire à l'œil, au café ou ailleurs, c'est autant de gagné avec le reste.

Parfois même sa ladrerie va jusqu'à commettre un délit à son endroit en rendant le journal aux vendeurs après lecture faite pour une sordide économie d'un sou. Malgré tout, la presse fait son devoir jusqu'au bout, pour la seule satisfaction du devoir accompli, parce que c'est aussi son rôle de défendre l'intérêt général si souvent en opposition à l'intérêt privé.

Sans nous donner des gants, nous pouvons bien nous attribuer une petite part dans la diminution du prix du pétrole qui vient d'être ramené à 3 fr. 75 les 18 litres, presque le prix du temps de paix, cela fait 21 centimes environ le litre ; on avouera que ce n'est pas cher et nous sommes loin des 30 centimes fixés par le décret et appliqués tout aussitôt.

Pour le sucre, nous sommes abondamment pourvus aujourd'hui et nous n'en manquerons pas, la guerre durerait-elle jusqu'à la fin de l'année, d'autant plus qu'il y en a encore en réserve un stock important à la douane de Sfax.

Mais ce qui nous paraît illogique, c'est que les marchands marrons qui ont tenté le coup de l'accaparement et de la hausse et qui continuent à en faire venir de France, se croient obligés de vendre le leur suivant les prescriptions du décret alors qu'ils pourraient le livrer, disent-ils, au-dessous des prix fixés!

Mais nous connaissons ces beaux masques et leurs louables intentions ne nous disent rien de bon qui vaille.

Cependant, rien ne les oblige à s'en tenir au prix maximum fixé par le décret, et s'ils peuvent le livrer au-dessous pourquoi ne le font-ils pas ?

L'Etat ne leur cherchera pas noise, au contraire, aucune autorité au monde ne saurait les blâmer ni les punir de faire bénéficier la collectivité d'un allègement dans les prix d'une denrée de première nécessité. L'Etat ne s'est fait marchand de sucre que par nécessité et pour rendre service, il peut emmagasiner sa marchandise qu'il livrera lorsque le besoin s'en fera sentir, mais par son approvisionnement il empêche la spéculation de se reproduire, il est le régulateur né pour les sucres comme pour la semoule.

A propos de celle-ci, nous savons bien que le Gouvernement a fait venir 30.000 tonnes de blé dur du Maroc, mais pour arriver à la ré-

colte prochaine, il en faut encore 200.000 tonnes.

Est-ce que le Maroc pourra nous fournir cette quantité? Ne sera-t-on pas obligé de faire venir du blé d'Amérique? Mais ce blé comporte un droit d'entrée de sept francs par tonne.

Le Gouvernement voudra-t-il se résoudre à l'en exonérer? C'est une perte sèche de quatorze cent mille francs pour notre pauvre budget déjà en déficit en 1914 et qui le sera encore plus en 1915. On conviendra que la somme mérite qu'on y regarde à deux fois, d'autant plus que si elle n'entre pas dans les caisses du trésor, elle pourrait bien rentrer dans celles des minotiers. Et voilà ce qu'il ne faudrait pas,

Ém. LACROIX.

Billet de la Semaine

### Finance d'abord Patrie ensuite

*Le directeur d'une agence tunisienne d'un gros établissement financier cosmopolite de Paris ne manque pas d'un certain... mettons tempérament pour être poli et parlementaire.*

*Mobilise à Tunis, ce monsieur devrait s'estimer très heureux, cependant il n'en est pas ainsi, puisqu'il a multiplié démarches sur démarches pour se rapprocher du front... de ses petites opérations financières.*

*Son rêve a été d'autant moins exaucé qu'on n'ignore nullement en haut lieu militaire les attaches de sa société par le système des liaisons d'intérêts qui ne sont pas précisément à louer.*

*Quand l'heure de la victoire aura sonné, on saura, du reste, lui demander des comptes.*

*La Chambre mixte de Commerce et d'Agriculture de la résidence de ce financier, vivement sollicitée par lui d'intervenir auprès de l'autorité militaire, s'y est obstinément refusée, ce dont on ne saurait trop la féliciter.*

*Nous ne connaissons pas ce directeur, nous ignorons par conséquent s'il est de la réserve ou de la territoriale, mais il serait certainement très ennuyé si nous divulguions son nom et les preuves de ses démarches qui sont consignées dans un document officiel.*

*Nous n'en ferons rien, car il a peut-être pour lui l'excuse d'avoir été poussé par ses chefs et sans trop se rendre compte de l'acte peu patriotique qu'il accomplissait.*

*Si nous pouvions nous permettre de lui donner un conseil, nous l'engagerions à demander sans retard son départ pour un autre front que celui où il désirait aller. Le fera-t-il ?*

LE SEMAINIER.

## NOS ÉCHOS

Des tripots partout

Si le Casino et ses salles de jeux ont fermé leurs portes depuis le mois d'août, il ne faudrait pas croire pour cela qu'on ne joue plus à Tunis.

On ne joue peut-être plus le baccara,

c'est possible, mais on y joue toutes sortes d'autres jeux dans deux ou trois grands cafés de la ville. Et la cagnotte marche ferme pour le plus grand profit de ces établissements et de leurs croupiers.

Voilà le résultat le plus clair de la mesure prise le jour de la mobilisation par la fermeture du Palmarium.

Fausse accusation

Depuis deux mois, on nous rabachait que de gros commerçants de la ville auraient un fort stock de blé dur caché dans divers magasins de Tunis et de la banlieue.

Nous sommes heureux de pouvoir rendre hommage à la vérité en déclarant que dès les premiers jours de la mobilisation, les propriétaires de ce stock de blé tendre, loin de vouloir le soustraire, en ont fait la déclaration aux autorités compétentes qui en ont pris bonne note. Mais le blé tendre n'est pas utilisable pour la semoule, il l'est seulement pour la farine.

Les maisons boches

On nous annonce de nouvelles mises sous séquestre de maisons boches ou austro-hongroises, notamment dans les mines.

Nous attendons la publication de cette nouvelle fournie qui ne sera certainement pas la dernière. Nous prions *qui de droit* de compiler un peu l'annuaire tunisien, le bottin et... la Chambre de Commerce de Tunis qui ne nous paraît pas avoir fait tout son devoir dans cette chasse comme la Chambre Mixte de Sousse.

Comme il fallait s'y attendre, la maison Max Klein a été mise sous séquestre et le sieur Lahmi nommé, dit-on, séquestre.

Le rachat du B.-G. algérien

On en parle encore malgré la guerre. Il paraît que la prise de possession aura lieu en avril ou mai prochain par l'Etat algérien qui l'incorporerait à son réseau de l'Est.

M. Herrmann, directeur de la Compagnie Bône-Guelma, serait allé la semaine dernière à Bône en vue de cette transmission.

Le Bou-Khadra

Par ces temps de guerre où l'esprit public est plus préoccupé de ce qui se passe sur le front que des choses du pays, qui se souvient encore qu'il existe une question du Bou-Khadra ?

Le Mokta, qui avait un permis de recherches, aurait été dépossédé pour n'avoir pas exécuté les clauses et conditions de son cahier des charges.

L'affaire sera donc mise en adjudication quand le temps le permettra, mais néanmoins le Mokta bénéficie d'un droit de préemption sur le Bou-Khadra.

Singulière coïncidence

A peine avons-nous parlé de réquisitionner certain hôtel, fermé jusqu'à ce jour, pour y loger nos soldats, que ses propriétaires font annoncer sa réouverture pour une date assez prochaine en spécifiant que la maison est française.

Nous n'ignorons pas que les directeurs sont français, ce que nous voudrions savoir, c'est s'il n'y aurait pas de capitaux étrangers ennemis engagés dans l'affaire.

Les atrocités allemandes contre le clergé belge

Qui l'eût cru? Alors que le clergé belge avait plutôt des sympathies pour l'Allemagne depuis la rupture diplomatique de notre pays avec le Vatican, c'est lui qui a eu le plus à souffrir des atrocités teutonnes.

Le martyrologe du clergé belge dépasse tout ce que l'imagination peut concevoir. Quand la guerre sera finie et qu'on connaîtra les supplices endurés par ces malheureux fidèles à leur dieu et à leur roi, on frémera d'horreur.

Nous gageons fort qu'à ce moment, ni le clergé ni la Belgique n'auront plus aucune sympathie pour les barbares qui ensanglantent leur malheureux pays et le ruinent un peu plus chaque jour.

La question des loyers

Nous nous proposons de traiter cette question qui intéresse si vivement pour ainsi dire tout le monde qui n'est pas fonctionnaire et n'émerge pas au budget, mais nous y renonçons devant la brillante étude fournie par notre excellent confrère du *Courrier de Tunisie*.

On peut dire que tous les cas ont été envisagés, aussi nous ne doutons pas qu'en haut lieu on ne tienne compte de ses arguments pour la solution d'une question que tout le monde attend avec une impatience qui se conçoit, au fur et à mesure que la guerre se prolonge. Nous espérons qu'elle fera l'objet d'un prochain moratorium spécial à la Tunisie.

Plus d'engrais

L'Allemagne finit par avouer qu'elle n'a plus un atome d'engrais pour ses prochaines semailles. Pour s'en procurer, elle a naturellement pillé les usines de

## L'Affaire Liscia...

3 ans de prison tempéreront son âpreté au gain

Aucun journal, croyons-nous, n'a voulu, avant la *Petite Tunisienne*, exposer l'affaire Liscia comme nous l'avons fait, d'une façon impartiale mais énergique. Pourquoi? nous l'ignorons.

Cet homme riche, mais de sentiments si peu français, bien qu'il eût amassé sa fortune grâce à notre protectorat, paraissait tabou.

Dans la presse, nos confrères ne soufflaient mot de son cas, qui était cependant fort net : refus d'obtempérer à une réquisition aggravé du fait d'avoir manqué au rendez-vous et d'abandon d'un service commandé. Au surplus, voici exactement rapportée l'inculpation qui pesait sur lui :

1<sup>o</sup> Avoir, le 7 décembre 1914, en temps de guerre et sur territoire en état de siège, fait preuve de mauvais vouloir en s'abstenant de se présenter à son entrepôt à La Manoubia, à 8 heures, ainsi qu'il en avait été avisé le 5 décembre 1914 par l'expert civil représentant le sous-intendant militaire chargé du service des réquisitions, et en refusant de déférer à une réquisition formulée par écrit le 7 décembre 1914 et signée de ce même sous-intendant, qui lui a été présentée et lue par les suppléants de la Municipalité assistés d'un commissaire de police, réquisition tendant à livrer environ 6.000 peaux de moutons à l'annexe du campement militaire de Tunis, le montant des peaux requises ensuite par la force s'élevant à la somme de 14.352 francs.

2<sup>o</sup> Avoir, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, s'étant rendu personnellement à son entrepôt où devait s'effectuer la réquisition visée ci-dessus, mais n'ayant au préalable pris aucune disposition pour assurer l'emballage et le transport des peaux, sciemment refusé de faire ouvrir les portes de son entrepôt et d'avoir abandonné en toute connaissance de cause le service pour lequel il était légalement requis.

Dans le public, français comme étranger, par contre, personne ne se gênait pour blâmer sévèrement sa conduite qui semblait guidée non

seulement par le désir cupide, mais aussi par celui de vouloir tenir tête aux autorités militaires.

C'en était trop, il faut en convenir, aussi cette dernière circonstance fit déborder la patience des autorités militaires et valut à Liscia son incarcération pendant la durée de l'instruction qui ne fut ni longue ni compliquée et son renvoi devant le conseil de guerre.

Au lieu de conseiller à leur client de faire amende honorable et de déclarer regretter le geste qui l'amenait devant le Conseil de guerre, ce qui lui aurait valu d'amples circonstances atténuantes, ses défenseurs ergotèrent sur la compétence du Conseil de guerre pour le tribunal civil, alors que l'Italie depuis 1905, si nous ne nous trompons, a abandonné de plein gré les conventions internationales dont il a été fait état.

Bref, sur une forte documentation du capitaine Paoli, commissaire du Gouvernement, le Conseil de guerre se déclara compétent, retint l'affaire, entendit les témoins MM. J. Valensi, directeur des services administratifs de la Municipalité, Joubert, chef de bureau à la Municipalité, Watrin, commissaire de police, Ganouna, contre-maitre de Liscia, qui, peut-être sans le vouloir, prononça contre son patron un dur réquisitoire, le sous-intendant Henry, dont les déclarations sont un puissant appui pour l'accusation.

Après un brillant réquisitoire de M. le capitaine Paoli et les plaidoiries de Mes Piétra et Bodoy, le Conseil de guerre se retire pour délibérer et rapporte un verdict condamnant Liscia à trois années d'emprisonnement.

Malgré la sévérité du jugement, tout le public s'accordait à dire qu'il n'avait pas volé sa condamnation — d'autres ajoutaient même que c'était *pain béni* sans nous donner de plus amples explications.

X

Comme il fallait s'y attendre, le condamné s'est pourvu en révision contre le jugement du Conseil de guerre.

## ...et celle de quelques accapareurs de sucre et autres

... Mais celle-ci n'a été qu'un petit intermède à la Driba, c'était en quelque sorte comme le léger hors-d'œuvre d'un morceau de résistance qui se déroulera ailleurs, devant le Tribunal Correctionnel où d'autres accapareurs sont poursuivis et où pourraient aller fournir quelques explications nécessaires les Youssef ben S. Boubilil, Léon Abitbol, Youssef Koskas et autres Yacoub Hayat, sujets tunisiens, négociants aux souks, qui déférés à la Driba sous l'inculpation de s'être concertés pour provoquer la hausse, délit prévu et puni par l'art. 139 du code pénal tunisien, ont eu la chance d'être acquittés.

Nous nous inclinons devant la décision des juges indigènes qui n'ont pas trouvé dans les faits de la cause

le délit d'accaparement du sucre et en conséquence ont relaxé les prévenus des fins de la poursuite.

Mais alors, comment le tribunal peut-il expliquer la hausse subite, du jour au lendemain, qui s'est produite sur cette marchandise? comment peut-il admettre qu'il n'y ait pas eu entente puisque la marchandise s'est vendue partout le même jour au prix de 1 fr. 25, alors qu'elle valait la veille quatorze sous.

Au surplus, nous savons que les acquittés n'ont pas caché leur joie d'en être sortis à si bon compte — les honoraires des avocats — d'une affaire où ils croyaient bien être salés ferme.

Attendons maintenant le vrai procès du Tribunal Correctionnel.

J.-S.-P.

cette infortunée Belgique qui en avaient encore un certain stock.

La quantité étant insuffisante, elle en réclame au Danemark et à la Hollande, qui vont pouvoir la satisfaire en partie puisqu'ils sont eux-mêmes amplement approvisionnés par la Floride et l'Afrique du Nord.

Les espions fourmillent sur tout le front

Nous parlions la semaine dernière du sapeur Gabriel Aréna, de Souk-Ahfas, affecté à la conduite d'un train blindé sur le front de l'Aisne.

Il paraît que malgré toutes les précautions prises, il remarque que son train est réperé assez rapidement par l'artillerie ennemie, ce qui revient à dire que l'espionnage allemand sévit toujours malgré les exécutions sommaires pratiquées depuis le début de la guerre dans la région de l'est de la Belgique qui partent ailleurs.

Les bus, heureusement jusqu'à ce jour, sont un trop longs ou trop courts ou éclatent trop haut pour faire du mal.

Nous sommes sûr qu'il en soit toujours ainsi et que son train continue à faire de la bonne besogne.

### La censure parisienne

Le bureau de la presse chargé de la censure à Paris est maintenant ainsi composé : MM. Klotz, J. Reinach, Merzbach, Gunsbourg, Schwob, Haguenauer, Lévi, Simon, Mayer, Meyer, Hoeffler, Gzetti, Lazard, Valabrègue, G. Moch, Dollfus, Bourély, Fallières fils, Georges Hugo, Aubanel, Farraton, Khan-Lévy, Raccach, Sue, Lou, Mourré, Dipoirre.

Un véritable consistoire. Il n'y manque que le rabbin.

On sait que M. Varenne a décliné la direction de ce service qui reste entre les mains de M. Klotz, lieutenant-colonel, ancien ministre.

### POUR LES SERBES

Nous ne devons pas oublier le brave petit peuple serbe qui combat avec une vaillance digne d'admiration un adversaire dix fois supérieur, dont les atrocités ne le cèdent en rien à celles commises par le digne associé allemand.

Pourquoi ne vendrait-on pas un petit drapeau serbe comme on a vendu un petit drapeau belge, au profit des victimes serbes de la barbarie austro-hongroise ?

Nous méconnaitrions les services rendus par la valeureuse Serbie en ne venant pas à son aide dans un moment aussi critique pour elle, où se jouent ses destinées et où elle a tant de misères à soulager.

En attendant la réalisation de ce projet, nous informons le public que Mme Milenko Vesnicht, femme du ministre de Serbie à Paris, expédie régulièrement une fois par semaine des caisses remplies de vêtements chauds, de pansements et de remèdes aux combattants et aux blessés serbes, via Marseille-Salonique.

Que tous les généreux donateurs qui admirent la résistance héroïque de nos alliés serbes, leur manifestent cette admiration en leur envoyant des dons en nature ou en espèces.

### Le Général faux-monnayeur et la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE de Belgique COMPLICE

Décidément, l'Allemagne n'est composée que d'un ramassis de malfaiteurs.

Des preuves ? on peut fournir autant qu'on en veut, non seulement depuis le début de la guerre mais antérieurement au coup d'apâche de Guillaume.

Nous raconterons dans nos prochains numéros quelques-uns de leurs méfaits ; pour aujourd'hui bornons-nous à mentionner un des derniers en date dont l'auteur n'est autre que le bandit galonné qui gouverne présentement Bruxelles en attendant d'être chassé de cette malheureuse ville par les alliés, ce qui ne saurait tarder.

Ce général aurait voulu s'emparer du trésor de la Banque Nationale belge qui est en sûreté en Angleterre : ne pouvant arriver à ses fins, voici la déclaration qu'il vient de publier :

« La Banque Nationale Belge, écrit-il, a transporté son encaisse à Londres. Une commission a été envoyée à Londres pour ramener l'actif de la banque en Belgique, mais cette commission est revenue sans résultat ; une seconde tentative a échoué.

« La Banque Nationale, en contravention de ses règles, a donné de larges facilités au Gouvernement belge. L'attitude de la Banque Nationale et des ministres est illégale. Les ministres peuvent se servir de l'encaisse et de la banque pour poursuivre la guerre en danger. La garantie des billets émis est altérée.

« Le gouvernement allemand envisage maintenant l'emploi des billets de banque belges par l'ennemi. Pour ces raisons, je suis obligé de m'opposer à son droit d'émettre des billets et de déplacer le gouverneur et le directeur de la Banque d'Etat. J'ai maintenant donné le droit d'émettre des billets de banque à la Société Générale de Belgique et cette banque nous aidera à desserrer le moratorium. Le gouvernement civil travaillera avec cette banque pour protéger la propriété et rétablir celle qui est retenue par la Banque de l'Angleterre. »

Nous avons demandé la semaine dernière s'il existait réellement à Tunis un dépôt d'expósitos assez important pour faire sauter toute la ville et quelles mesures avaient été prises.

Notre demande était motivée par la lettre d'un comptoir qui prétendait en avoir un stock suffisant pour alimenter toutes les usines de Tunisie pendant un an et demi.

Nous sommes heureux d'apprendre que toutes les mesures de sécurité ont été prises par les autorités militaires et civiles, et quant au prétendu dépôt il n'existait que dans l'imagination de l'auteur de la lettre, c'était du pur bluff.

### L'épargne sera-t-elle protégée ?

Avez-vous remarqué qu'on ne parle plus de la protection de l'épargne ? Cette question qui, avant la guerre, préoccupait si visiblement nos parlementaires, beaucoup de sociétés financières et nombre de philanthropes, a tout-à-coup disparu de l'actualité. Sera-ce qu'il n'y a plus d'épargne à protéger ? ou que le souci de cette épargne n'a plus d'importance désormais ? ou encore que, par suite des circonstances, l'épargne puisse se passer de toute protection ?

Rien de tout cela. Il y a encore une épargne en France, par bonheur, et formidable. C'est grâce à elle que bien des Français atteindront sans trop de souffrances la fin de cette longue lutte, malgré le ralentissement général des affaires.

C'est grâce à elle, aussi, que le pays, dès la victoire acquise, pourra panser ses plaies, relever ses ruines, remplacer le matériel détruit et retrouver une prospérité éclatante, avec une vigueur et une rapidité qui feront l'étonnement et l'admiration du monde entier.

L'importance du rôle que remplit actuellement l'épargne et de celui qu'elle sera appelée à jouer après la guerre ne permet pas de croire que sa protection soit devenue sans intérêt. D'où vient donc que l'on en parle si peu maintenant ?

Pour essayer de projeter une lueur dans cette obscurité, rappelons que l'épargne comprend, d'une part, des capitaux disponibles ; d'autre part, des valeurs dont les revenus concourent, avec les économies faites sur les produits du travail, à la création d'une nouvelle épargne disponible.

Dans les campagnes, les écus restaient dans un bas de laine, au fond de l'armoire, jusqu'à leur emploi en terres ou en titres. Dans les villes, l'argent était généralement mis en dépôt à vue dans une banque qui payait 1/2 o/o à son propriétaire et qui, elle, en retirait 7, 8 ou 10 o/o sous forme de prêts au commerce, à des sociétés étrangères ou à des gouvernements dans l'embarras.

Pour rembourser ces avances, l'Etat emprunteur ou la Société débitrice créait des obligations que la Banque se chargeait d'écouler moyennant une forte commission. Elle signalait ce placement avantageux à ses déposants, leur conseillant d'y employer leurs disponibilités, et d'arbitrer en sa faveur certains titres de leur portefeuille. Une active publicité, faite dans toute la France par les employés des succursales et des agences de la Banque, par ses démarcheurs à domicile dans chaque région, par la voie de la presse et de circulaires spéciales répandues à profusion, n'avait guère de peine à convaincre le gros public des mérites du titre à placer. Il ne restait plus qu'à introduire la va-

leur en Bourse et à en soutenir le marché pendant quelque temps, chose d'autant plus facile qu'un capitaliste, comme on sait, ne vend jamais un titre en hausse.

Nos établissements de crédit étaient donc devenus, en fait, les véritables gérants de la fortune publique, en raison de la multiplicité de leurs guichets, d'un service de publicité puissamment organisé, du prestige des centaines de millions inscrits à leurs bilans, et aussi, il faut le dire, des services rendus au public sous forme d'escompte de papier de commerce, d'encaissement de coupons ou de factures, de délivrance de chèques, etc.

Conservèrent-elles, après la guerre, vis-à-vis de nos capitalistes grands et petits, ce rôle prépondérant ? Pas aussi complètement, croyons-nous, car l'épreuve a été significative et ne peut manquer d'enrainer des modifications dans notre organisme bancaire, ainsi, d'ailleurs, que dans le fonctionnement du marché des valeurs.

Soyez certains, toutefois, que la question de l'épargne se posera de nouveau avec urgence. Si une solution radicale est impossible, ce n'est pas une raison pour ne pas rechercher les moyens pratiques d'accroître les garanties de l'épargne.

(Les Hommes du Jour).

### NOUVELLES DIVERSES

#### De passage

Si Snadly, l'excellent caïd de Zaghouan, qui est très estimé de nos compatriotes et des indigènes de sa région, est venu passer quelques jours à Tunis pour s'occuper de la solution de certaines affaires de son caïdat.

#### Dans l'artillerie

M. Coudere, sous-lieutenant d'artillerie, vient d'être promu lieutenant. Nos sincères félicitations.

#### Pour le front

Nous apprenons le prochain départ pour la France, de MM. Faure-Dère, membre de la Chambre d'Agriculture, Gaston Hovette, gendre de M. Curtelin, qui a déjà deux fils sous les drapeaux, le plus jeune sur le front, et Laverdet, chef de bureau à la Direction de l'Agriculture, tous trois sergents au 4<sup>e</sup> Zouaves et tous trois ayant obtenu le brevet de chef de section. Ils ont été envoyés rejoindre les unités auxquelles ils sont affectés et où ils trouveront les gens d'officier qui les y attendent.

Nos vœux les accompagnent.

#### Cure d'hiver

La Station de Korbous, sur le Golfe de Tunis (saison du 14 janvier au 30 avril), permet aux habitués des stations de Vichy, d'Aix et de Contréxéville, de faire leur cure cet hiver.

Hôtels, villas, appartements. Établissement moderne, masseurs et masseuses diplômés.

Service par automobile de Tunis à Kor-

baus, les dimanches, jours et jours fériés, en 1 heure. Départ de Tunis à 8 h. 30 du matin, place de la République ; retour à Tunis à 6 h. 30 du soir. Prix des places aller et retour, 10 francs. Service à la clientèle quotidien entre Sousse et Korbous.

Renseignements : 1, Avenue de Paris, Tunis, à côté de la Dépêche Tunisienne.

### CHOCOLAT SUCHARD

Dans le but de pérenniser sa clientèle française, la Société anonyme Suchard affirme et certifie :

1<sup>o</sup> que la Fabrique de Chocolat Suchard appartient à une maison suisse établie depuis sa fondation, en 1826, à Neuchâtel, dans la Suisse française ; 2<sup>o</sup> qu'elle a fondé en 1905 une fabrique à Paris et que tous ses produits vendus en France proviennent exclusivement de la fabrique de Paris et des usines de Neuchâtel, en Suisse ; 3<sup>o</sup> qu'il est inexact qu'elle ait fait don d'un ballon libre ou dirigeable ou d'un avion à l'un ou l'autre des Etats belligérants ; elle n'a donné un ballon libre à la Confédération suisse et un ballon libre à l'Aéro-Club suisse ; 4<sup>o</sup> qu'aucun de ses administrateurs, ni aucun de leurs descendants n'est en activité de service militaire ailleurs que dans l'armée suisse.

Restaurant des Deux-Mondes  
9, Avenue de Carthage — Tunis  
Spécialité pour le repas à la carte. — Pension. — Repas à prix fixe.

#### DEMANDEZ PARTOUT

Nouveaux Parfums de la COTE d'AZUR  
Parfumerie F. Brun & Barbier  
E. Barbier, successeur  
CANNES - GRASSE

Seul Concessionnaire p<sup>r</sup> toute la Tunisie :  
Sion GUEZ  
69, rue de la Kasbah (Cité Samama), TUNIS

#### Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

#### MAISONS RECOMMANDÉES

Pavillon Beau-Séjour. - CARTHAGE-Station. — E. GIRAUD, propriétaire.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Imprimerie spéciale de la "Patte Tunisienne Socialiste"  
Le gérant : J. Giannitrapani.

# Absinthe Supérieure PREMIER FILS

**Pharmacie BLOCH**  
14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2  
**Léon Bloch Fils**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.  
Téléphone 553

**RAYMOND VALENSI**  
INGÉNIEUR-ARCHITECTE  
22, rue de Russie — TUNIS  
Immeubles de rentes  
Constructions industrielles et rurales  
Arrosage — Distribution d'eau  
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

**VÊTEMENTS**  
**J. BELL**  
5, Rue d'Italie, TUNIS



**BANQUE DE TUNISIE**  
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia  
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000  
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence  
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations :  
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

**DANS LE MONDE ENTIER**  
Les Agriculteurs, les Industriels,  
les Marines de guerre et Marchande,  
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.  
graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

**VACUUM MOBILOIL**  
Marque "GARGOYLE"  
Maison A. MODIGLIANI  
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :  
5, Rue Saint-Charles = TUNIS  
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

**Chaux Hydraulique & Ciment**  
**PAUL POTIN**  
Dépôt : rue de Turquie (Port)  
Bureau : 22, rue Es-Sadikia  
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamam-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville  
**F. BERNET**  
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS  
Liqueurs de Marques  
Eaux Minérales, etc.  
LIVRAISON A DOMICILE

**GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE**  
**G. & E. LICARI**  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et rue de Bezançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI  
Récompensés à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS**  
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés  
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 o/o  
Dépôts à échéance fixe (de 2 à ans) : 3 o/o

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

**Cie DE NAVIGATION MIXTE**  
Cie Touache Paquebots-poste Français  
AGENCE DE TUNIS

(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX Hebdomad.)  
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.  
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.  
Sousse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.  
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.  
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Dép. lundi à 14 h.  
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.

Dépôts réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).

Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

**Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie**  
Société Anonyme - Capital 75 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France  
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.  
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.  
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

**RESTAURANT DU JAPON**  
G. FIORINI & C. FALORNI, propriétaire  
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS FINS de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

**L'Aermotor**  
Moulin à Vent en acier galvanisé  
Les plus hautes récompenses aux Expositions

Pour tous renseignements s'adresser chez  
**M. P. LECLERCQ & Cie**  
Avenue de Carthage — TUNIS



**TUNISIA-PALACE**  
Hôtel de premier ordre  
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE  
150 CHAMBRES & SALONS  
TUNIS  
Hôtel de premier ordre  
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE  
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÎN - JARDIN D'HIVER